

ELECTIONS LEGISLATIVES DU 2 JANVIER 1956

Liste d'Union Socialiste et de Défense Républicaine

présentée par le **PARTI SOCIALISTE S.F.I.O.**

APPARENTÉE A LA LISTE DU PARTI RÉPUBLICAIN RADICAL SOCIALISTE

Le Parti Socialiste dénonçait, dès le 30 novembre dernier, le coup de force du gouvernement Edgar Faure qui a décidé la dissolution de l'Assemblée Nationale, au moment où celle-ci venait de lui signifier sa volonté de ne pas procéder à des élections sans réforme électorale et de lui retirer, jusqu'au verdict populaire, les responsabilités du pouvoir.

Par cette manœuvre antirépublicaine en violation formelle avec l'esprit de la Constitution, le gouvernement minoritaire de M. Edgar Faure, désavoué par les deux tiers des députés, se maintient au pouvoir, tout en se refusant à révéler au pays la tragique situation économique, sociale et financière dans laquelle quatre ans de politique réactionnaire l'ont plongé.

En agissant de la sorte, la majorité Pinay-Laniel-Edgar Faure, a entendu réaliser une double opération :

— Se refuser à envisager, notamment sur le plan de la politique financière du gouvernement, les lourdes responsabilités que devait lui imposer sa folle gestion et du même coup éviter que le Pays puisse, à l'époque normale de sa consultation (juin 1956), être à même de juger la politique de faillite qui avait été la sienne durant les 4 années de son action et dont les funestes conséquences sont Dien-Bien-Phu et la tragi-comédie marocaine.

— Empêcher toute réforme électorale afin d'assurer la réélection de tous les responsables de la crise créée dans le pays en dépit d'une volonté contraire de la nation.

La loi sur les apparentements qui se justifiait, en 1951, pour sauver le régime républicain menacé par les attaques des partis extrémistes, offrait à Edgar Faure et à ses complices le moyen légal d'échapper au verdict populaire.

Malgré la volonté exprimée par le Conseil de la République et l'Assemblée Nationale préconisant le retour au scrutin majoritaire d'arrondissement à deux tours, une utilisation maligne des dispositions constitutionnelles, a permis à M. Edgar Faure de maintenir la loi sur les apparentements.

Le Parti Socialiste a été, dans cette bataille de la réforme électorale, le défenseur le plus obstiné du scrutin d'arrondissement.

Mais la duplicité d'un homme a fait échec à la volonté de tous ceux qui, avec notre parti, ont essayé de donner aux citoyennes et citoyens le moyen d'exprimer loyalement et clairement leur opinion.

Notre Parti, avec l'appui des formations républicaines animées par M. Mendès-France a décidé de relever le défi.

Partout où cela sera possible, nous utiliserons nous aussi les apparentements pour constituer un véritable Front de Défense Républicaine, tout en conservant notre originalité politique marquée par le programme précis de notre Parti.

Notre objectif est double :

Eviter à tout prix le retour au Gouvernement de la majorité de Monsieur Edgar Faure ou toute autre majorité s'inspirant des mêmes principes et des mêmes buts pour permettre la constitution d'une majorité d'action sur un programme minimum dont les points principaux sont les suivants :